



LE BASTIDIEN

INFORMATIONS MUNICIPALES AVRIL 2015

LE MOT DU MAIRE

Quatorze mois se sont déjà écoulés depuis les dernières élections municipales.

En ce début de printemps, les voyants sont au vert pour notre Bastide.

Au niveau des finances communales, le budget voté lors du Conseil municipal du 9 avril confirme que les efforts de gestion, consentis les années précédentes, portent leurs fruits.

Ils nous permettent en effet de dégager en 2015, une marge pour le financement des investissements urgents :

- la remise en état des berges de l'Arize et des chemins de Lèdre, Pissé et Plaisance suite aux crues de janvier 2014
- la numérotation des habitations et le nom des rues
- la rénovation de l'Espace Jean-Nayrou
- la réfection de la toiture de l'école

Enfin, nous avons opté pour une augmentation de 1% seulement des impôts locaux, malgré une baisse significative de 15.000 euros des aides de l'Etat.

Par ailleurs, les perspectives pour les prochaines années s'annoncent positives, du fait d'une diminution conséquente de nos annuités d'emprunt.

Une délibération récente du S.M.D.E.A. (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) est à porter au chapitre des «bonnes nouvelles». La réalisation de la troisième tranche d'assainissement (Faubourg Sainte-Croix et Chemin du Roy) et l'extension/modernisation au «lagunage» de la station d'épuration sont programmées pour le quatrième trimestre de cette année.



Bien évidemment, ces travaux vont engendrer de sérieuses difficultés de circulation sur la D117 dans le cœur de notre village, mais ce sera l'occasion d'engager une réflexion sur les aménagements à réaliser, afin de réduire la vitesse sur cet axe routier très fréquenté et d'en faciliter la traversée pour les piétons.

Une réunion, le 13 avril dernier, entre les commerçants et les élus a permis de faire le point sur le dossier d'aménagement d'un quai de bus accessible aux personnes en situation de handicap. Une commission mixte va être mise en place, afin d'étudier les différentes hypothèses de positionnement de ce quai. Elle sera également associée au projet d'aménagement de la D117, dans le cadre des travaux précités.

Enfin, après les indispensables travaux de nettoyage, le canal a été remis en eau début avril. Il a ainsi retrouvé sa limpidité naturelle et offre une belle image de notre village, rappelons-le, si nécessaire, classé «station verte».

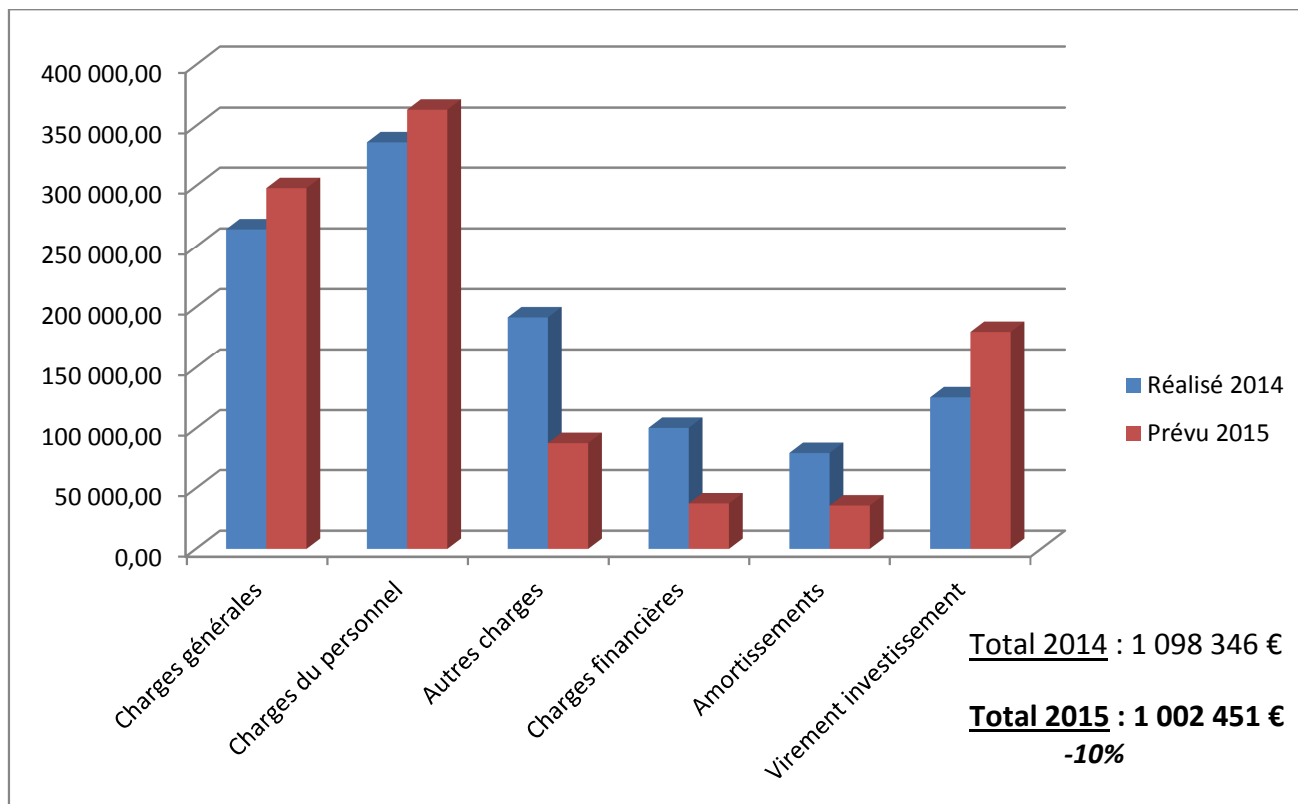
Autant de réalisations et de perspectives qui confortent notre projet communal et confirment que nous sommes sur la bonne voie.

Alain Metge

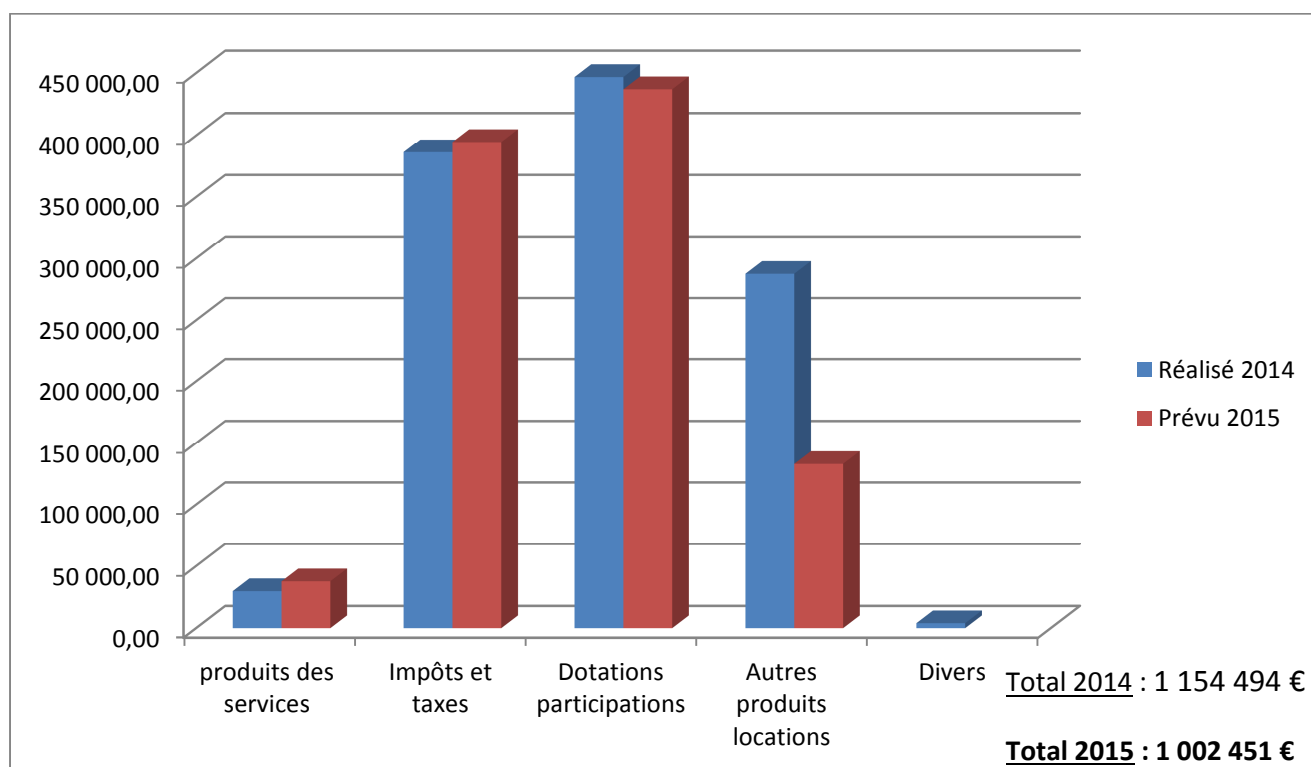
BUDGET 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

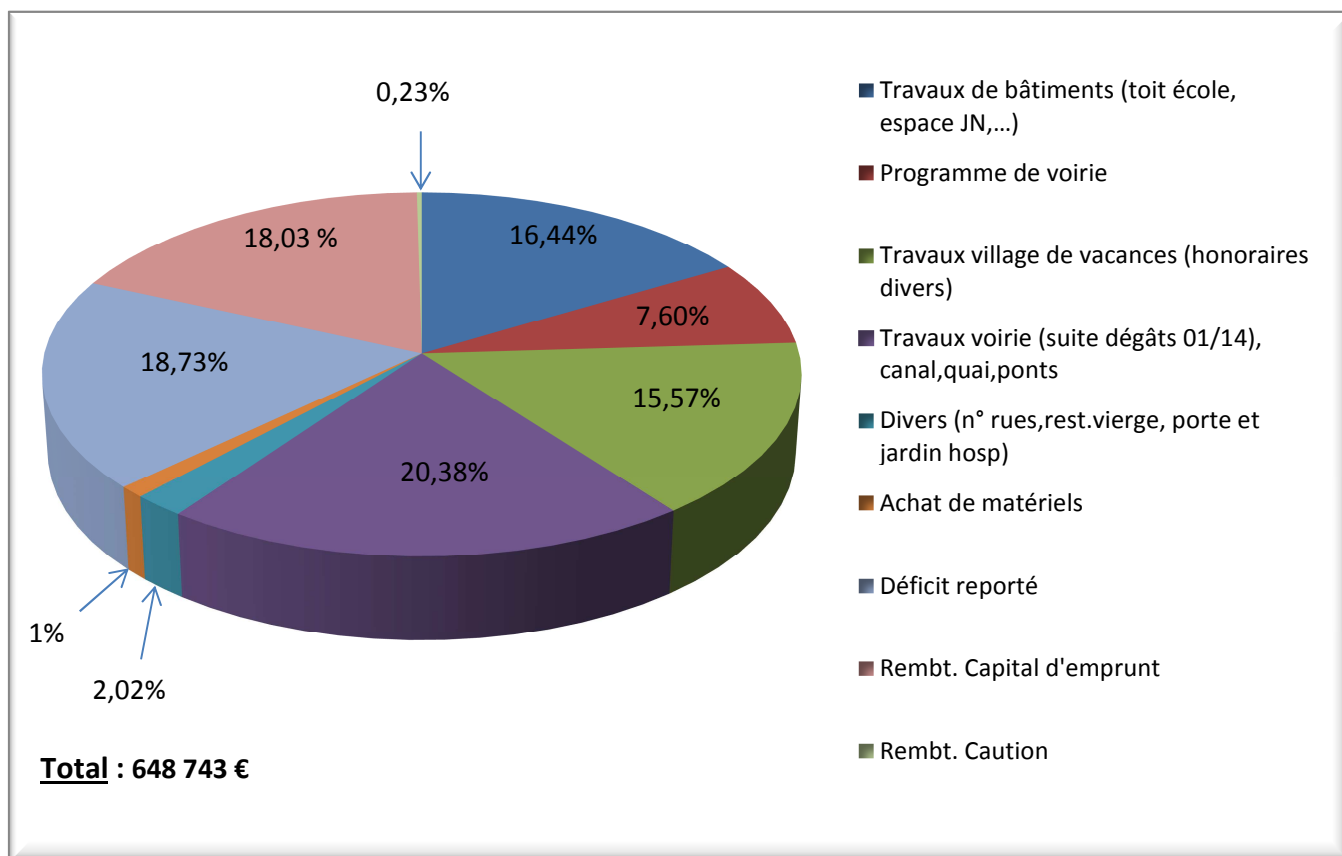


RECETTES

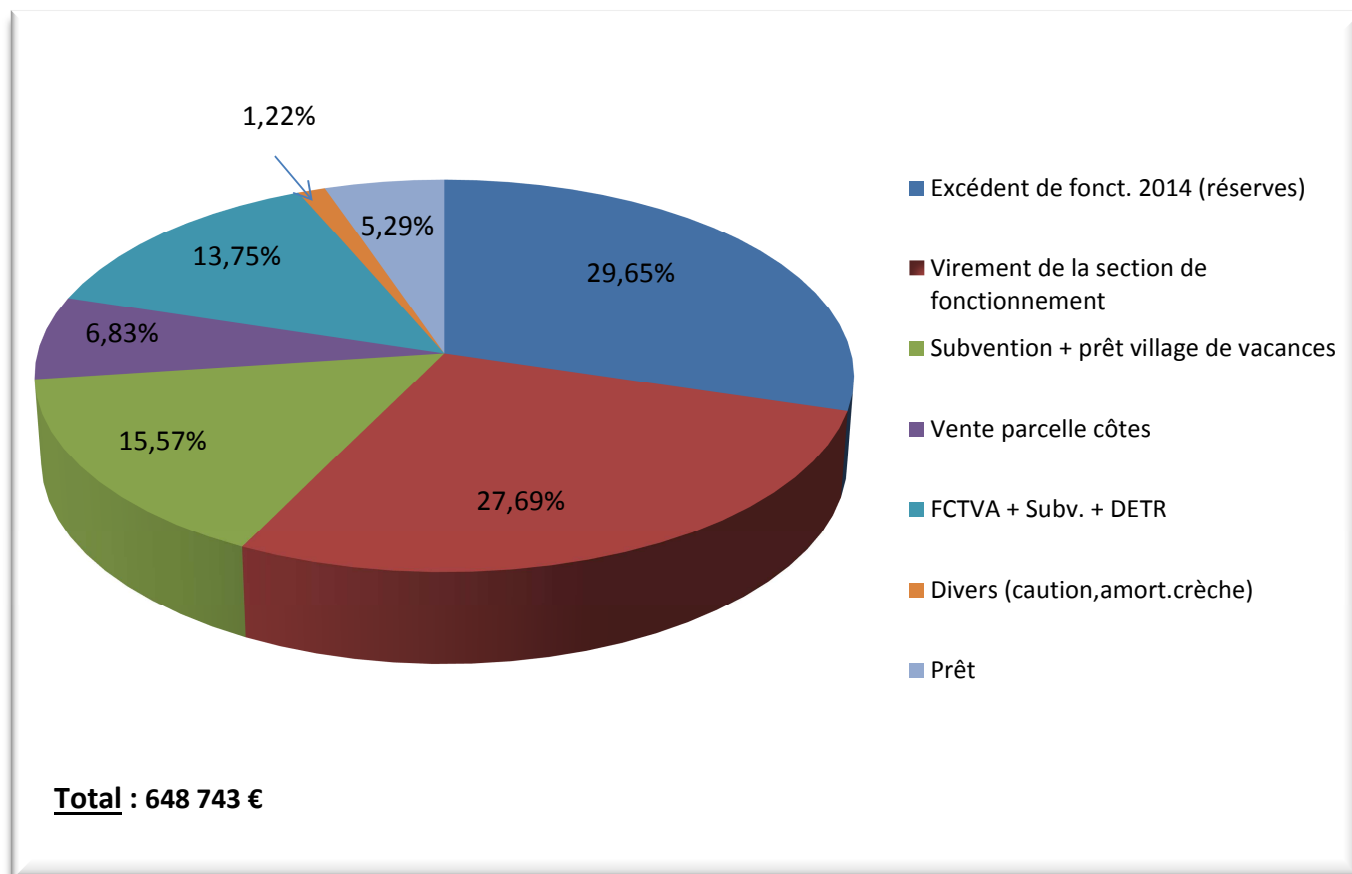


BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



RESULTATS CANTONALES

Elections départementales du dimanche 22/03/2015

	Inscrits	Votants	Exprimés	André Rouch Christine Tequi	Philippe Assemat Martine Papaix
Aigues-Juntes	52	43	35	18	17
Aleu	168	57	45	27	18
Allières	64	41	24	8	16
Alos	148	79	50	40	10
Alzen	209	129	113	61	52
Aulus les Bains	187	102	62	32	30
La Bastide de Sérou	724	423	309	177	132
Biert	266	143	118	69	49
Boussenac	281	113	86	63	23
Cadarcet	213	111	85	46	39
Castelnau-Durban	364	194	146	107	39
Clermont	75	42	30	15	15
Couflens	116	55	40	23	17
Durban sur Arize	162	85	69	52	17
Encourtiech	93	38	23	16	7
Ercé	414	242	203	147	56
Erp	107	62	47	29	18
Esplas de Sérou	149	50	45	16	29
Lacourt	171	90	72	53	19
Larbont	54	25	19	12	7
Lescure	444	243	208	168	40
Massat	605	201	154	74	80
Montagne	44	20	18	5	13
Montels	146	72	51	26	25
Montseron	80	46	39	27	12
Nescus	53	33	28	15	13
Oust	453	214	154	93	61
Le Port	183	75	59	35	24
Rimont	436	209	173	122	51
Riverenert	188	103	77	53	24
Seix	696	373	305	211	94
Sentenac d'Oust	132	78	72	55	17
Sentenac de Sérou	66	25	18	5	13
Soueix Rogalle	364	184	141	79	62
Soulan	357	156	147	112	35
Suzan	26	15	14	11	3
Ustou	362	190	139	112	27
	8652	4361	3418	2214	1204
		50,40%	39,51%	64,77%	35,23%

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

LE CANAL DU MOULIN

Il aura fallu du temps pour y arriver, mais ça y est, le canal a été remis en eau juste avant Pâques et les promeneurs peuvent apprécier sa propreté.

L'entreprise a terminé le nettoyage du lit du canal sur la traversée du village et le renforcement des fondations pour une partie des murs qui le bordent.

Les employés communaux ont, pour leur part, réalisé le nettoyage et le débroussaillage de la partie amont jusqu'à la « planque du Quai », ainsi que la reprise de quelques parties de mur qui avaient cédé côté chemin.

Restait à résoudre un point délicat : le radier, réalisé il y a une vingtaine d'années afin d'éviter les infiltrations entre la 117 et l'ancienne scierie, s'était affaissé et présentait des fissures. Après avoir pris conseil auprès d'un bureau d'études spécialisé, notre équipe a entrepris de colmater ces fissures par l'application d'un mortier adapté pour ce travail délicat. C'est d'ailleurs ce qui a retardé la remise en eau, puisqu'il a d'abord fallu attendre les résultats de l'étude technique et ensuite un peu de beau temps pour avoir un support parfaitement sec.

Ce chantier, attendu et important pour le village, est maintenant terminé. Il nous reste encore à reprendre un caniveau qui se dégrade et à planter quelques végétaux sur le talus réalisé et nous en aurons terminé. Cet ouvrage demande en fait un entretien régulier, ce que nous allons nous efforcer de faire à l'avenir, maintenant que nous avons le droit d'intervenir dans le lit du canal.

LE JARDIN DE L'HOSPICE

Ce jardin, que tous les Bastidiens connaissent, est loué par la commune à des particuliers qui l'utilisent comme jardin potager et en assurent l'entretien.

Nous avons pensé qu'il serait agréable d'offrir un véritable jardin public au quartier de Lafaurie et de consacrer une partie de la terrasse haute de ce lieu à cet usage. Notre équipe technique s'est donc attelée à mettre en place une clôture pour séparer la partie publique des jardins potagers, à planter quelques arbres pour avoir (dans quelques années) un peu d'ombre et à installer un ou deux bancs. Ainsi, les habitants du quartier pourront aller se détendre dans ce superbe endroit.

Dans le même élan, la porte d'accès va être restaurée.



HISTORIQUE EHPAD

En 2002, nos logements foyers de Saint-Roch sont devenus un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

L'office des HLM était jusqu'alors propriétaire des bâtiments mais n'avait pas la compétence EHPAD.

La commune a donc racheté l'ensemble des bâtiments et nous avons signé cette même année la première convention tripartite : ARS (Agence Régionale de Santé), Conseil Général et EHPAD, avec deux objectifs imposés par l'ARS : la création de 15 lits supplémentaires en secteur fermé pour personnes présentant des troubles du comportement et la rénovation de toutes les chambres, surtout les salles de bain qui n'étaient plus adaptées à des personnes en perte d'autonomie.

Les travaux ont commencé fin 2006 pour se terminer courant 2012 pour un montant de 2 600 000€.

Pour l'achat et la rénovation, la commune a contracté des prêts bancaires et l'EHPAD payait un loyer qui couvrait l'annuité d'emprunt.

Il reste encore une tranche de travaux d'étanchéité à revoir sur les toits et terrasses, une mise aux normes de la cuisine, un agrandissement de la salle de restauration, un changement des menuiseries extérieures et un aménagement du sous-sol du bâtiment neuf.

Dans un souci de simplification, le conseil municipal a décidé d'affecter les bâtiments au CCAS (Centre Communal d'Aide Sociale) qui gère le fonctionnement de l'EHPAD.

De ce fait, les emprunts réalisés par la commune glissent à l'EHPAD et le CCAS sera seul décisionnaire pour les travaux et l'entretien des bâtiments.

Aujourd'hui, l'EHPAD Gustave Pédoya et le SSIAD (Service Soins Infirmiers A Domicile) ce sont 66 résidents dans la structure et 15 à 17 patients à domicile et une soixantaine de personnes qui ont un seul objectif : le bien être de la personne âgée.

Au moment de rédiger ce Bastidien, nous apprenons avec tristesse le décès de Madame Jacqueline Fabry, directrice de l'EHPAD.



INFOS DIVERSES

PRET A TAUX ZERO RURAL (PTZ)

La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a communiqué la liste des communes concernées par l'ouverture du Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural, depuis le 1er janvier.

La Bastide-de-Sérou figure dans la liste des 49 communes ariégeoises concernées par cette nouvelle disposition.

Prévue par le projet de loi de finances pour 2015, cette ouverture du PTZ dans l'ancien sur des territoires en milieu rural est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant.

Pour être éligible au PTZ, l'acquisition d'un logement ancien devra s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération. Cette acquisition bénéficiera, en outre, d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

NUMÉROTATION ET NOMS DES RUES

Nous vous en parlons depuis quelques temps déjà, le travail de préparation concernant la numérotation des maisons du centre bourg de La Bastide est terminé.

Les plaques et panneaux sont commandés et devraient être livrés rapidement. La pose sera effectuée par les employés communaux dans les prochaines semaines. Dans la mesure du possible, sauf contrainte technique ou esthétique, la plaque numéro sera posée à droite de la porte d'entrée à environ 2.50 m de hauteur.



Cette numérotation va compléter votre adresse actuelle et, nous l'espérons, simplifier à l'avenir les différentes livraisons à votre domicile. Nous vous proposons de participer à une réunion d'information le

Jeudi 21 mai 2015 à 18H00 Mairie de La Bastide de Sérou - Salle Armand Lafont

A cette occasion, les services de La Poste présenteront les différentes démarches à effectuer et l'aide qu'ils peuvent vous apporter pour les modifications à engager auprès des différents services administratifs. D'autre part, vous pourrez prendre connaissance des plans numérotés qui seront affichés.

VOIE PUBLIQUE : PROPRETÉ, ELAGAGE

Rappel : Soucieux de la propreté du village et de la tranquillité des habitants, le Maire vous rappelle l'arrêté concernant les chiens et les chats errants, et demande aux personnes concernées de faire en sorte que leurs animaux familiers tenus en laisse, ne fassent pas leurs besoins sur la voie publique ainsi qu'aux abords des bornes de tris sélectifs.

Dans l'intérêt de la sécurité publique il est demandé aux habitants du centre bourg de nettoyer leur trottoir. En effet, dans l'arrêté municipal n°02-07 en date du 23 janvier 2007, il est demandé aux riverains de bien vouloir balayer les trottoirs afin d'enlever d'éventuels « obstacles » tels que débris, papiers, feuilles, déjections d'animaux, neige, verglas, mais également de les désherber.

Dans cet arrêté, il est également stipulé aux propriétaires et locataires, dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, que les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupées à l'aplomb des voies et que les haies soient également taillées de telle manière qu'elles n'encombrent pas le passage

EN VRAC

Ramassages des déchets verts : Depuis le lundi 7 avril, le ramassage s'effectue tous les lundis matin. Les déchets devront être mis en caissettes, lessiveuses, ou autres emballages rigides, ou attachés en fagot, et non dans des poches plastiques. Ces caisses seront vidées dans le camion de collecte et vous seront restituées. Aucun autre déchet ne sera ramassé ce jour-là.

Ramassage des encombrants : L'inscription, au secrétariat de la mairie, doit se faire au moins une semaine avant la date prévue du ramassage. Les objets doivent être déposés devant votre domicile la veille du ramassage.

Rappel : Nous vous rappelons que le service de collecte en porte à porte est réservé aux personnes âgées, handicapées ou ne disposant pas d'un véhicule. Il vient en complément de la déchetterie, et non en remplacement de celle-ci. Prochains RDV : 8/9 juin - 31 août et 01 septembre - 26/27 octobre - 14/15 décembre.

Enlèvement de carcasses automobiles : Pour bénéficier de ce service, le propriétaire du véhicule doit s'inscrire soit en mairie, soit au SICTOM (05.61.66.69.66). Il est impératif de fournir : la carte grise du véhicule, la photocopie de la carte d'identité, le certificat de non-gage. Le planning de collecte est disponible auprès du SICTOM.

Ecobuage : Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets (verts ou secs) pour les particuliers.

FC Séronais	<ul style="list-style-type: none"> - 10 Mai : SPAM / FC Séronais - 31 Mai : FC Séronais / Caumont
Tournoi de tennis du 25 juillet 2015 au 8 août 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Classement : Non classé à 15/1 - Epreuves 8, 9 et 10 ans du 25/07 au 01/08/2015 (tournoi par poules) - Epreuves 11 ans révolus et plus du 25/07 au 08/08/2015 <ul style="list-style-type: none"> * Epreuves 11 ans : simples garçons et simples filles * Epreuves 12, 13-14 et 15-16 ans : simples garçons et simples filles * Epreuves séniors, + 35 ans, + 55 ans : simples Messieurs et Dames - Epreuves de doubles Messieurs, Dames et Mixte la première semaine
Loto - USCB 117	<ul style="list-style-type: none"> - le mercredi 12 août 2015, à 21 heures, à l'extérieur (Place du Foirail) avec possibilité de repli à l'Espace Jean-Nayrou si le temps ne le permet pas.

« LE RETRO DU BASTIDIEN »

